



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 03 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Jean AILLAUD.

DELIBERATION N° B-2022-004

OBJET : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – CONVENTION DE COOPERATION POUR L'ACCES DES ENFANTS DE 5 A 12 ANS A LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE POUR L'ANNEE 2022 - ENTRE LA CCPAL ET LE FONDS DE DOTATION MOMMESSIN-BERGER

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 21 - PROCURATION : 1 - VOTANTS : 22

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MENERBES : M. Patrick MERLE  
MURS : M. Christian MALBEC  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
GOULT : M. Didier PERELLO  
VIENS : M. Frédéric ROUX

**Procurations :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Jean AILLAUD.

**Vu**, le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu**, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

**Vu**, la délibération du bureau communautaire n°B-2019-51 du 05 décembre 2019 approuvant le projet de coopération triennal pour l'accès des enfants de 5 à 12 ans à la pratique de la musique entre la CCPAL et le Fonds de Dotation Mommessin-Berger, pour la période 2020-2022,

**Vu**, la délibération du bureau communautaire n°B-2021-14 du 06 mai 2021, approuvant la convention de coopération pour l'accès des enfants de 5 à 12 ans à la pratique de la musique pour l'année 2021, entre la CCPAL et le Fonds de Dotation Mommessin-Berger,

**Considérant**, la nécessité de conclure une convention de coopération pour l'année 2022 entre la CCPAL et le Fonds de Dotation Mommessin-Berger, pour des actions menées par le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon, avec pour objectifs de définir :

- Le contenu et les conditions de réalisation des actions développées par le conservatoire de musique et retenues dans le cadre du financement par le Fonds de Dotation ;
- Les actions reportées en 2022, au titre du Fonds de Dotation 2021 ;
- Les aides sollicitées au titre du Fonds de Dotation pour 2022 ;
- Les modalités de versement de l'aide financière octroyée par le Fonds de Dotation à la CCPAL, à la fois en fonctionnement et en investissement.

**Considérant**, les actions suivantes menées par le Conservatoire de musique qui seront subventionnées, sur le budget de fonctionnement 2022 par du financement privé provenant du Fonds de Dotation Mommessin-Berger :

- **Participation au financement de la vie de l'Orchestre à l'Ecole Henri Bosco - le Collectif « Koutoufla »**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – OAE Henri Bosco « Koutoufla »			
Montant estimatif des dépenses TTC en fonctionnement - 2022		Montant estimatif des recettes de fonctionnement 2022	
Salaires intervenants + primes	8 980 €	Ville d'Apt 31,5%	4 000 €
Gestion administrative	1 200 €	Auto-financement CCPAL 45 %	5 680 €
Vie de l'orchestre	2 500 €	Conseil Départemental 84 15,5%	2 000 €
		Fonds de dotation Mommessin-Berger 2022 - 8%	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 680 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 680 €</b>

- **Participation au financement de la vie de l'Orchestre à l'Ecole Saint Exupéry à Apt**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – OAE Saint Exupéry			
Montant estimatif des dépenses TTC en fonctionnement - 2022		Montant estimatif des recettes de fonctionnement 2022	
Salaires intervenants + primes	15 972 €	ETAT / DDCS 7%	1 500 €
Gestion administrative	1 200 €	Ville d'Apt 19,5%	4 000 €
Vie de l'orchestre	3 000 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger – 2022 - 5%	1 000 €
Artiste intervenant (Isabelle Courroy)	500 €	Auto-financement CCPAL – 68,5%	14 172 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 672 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 672 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220203-B-2022-004-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022

- Développement d'un nouvel Orchestre à l'Ecole d'un village de la CCPAL

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Nouvel orchestre à l'Ecole			
Montant estimatif des dépenses TTC en fonctionnement - 2022		Montant estimatif des recettes de fonctionnement 2022	
Salaires intervenants + primes	3 640 €	Auto-financement CCPAL – 80%	4 080 €
Gestion administrative	440 €		
Vie de l'orchestre (achat de tee-shirt, fournitures diverses pour les élèves)	1000 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger 2022 - 20%	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 080 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 080 €</b>

Considérant, les actions suivantes menées par le Conservatoire de musique qui seront subventionnées sur le budget investissement 2022 par du financement privé provenant du Fonds de Dotation Mommessin-Berger :

- L'acquisition d'instruments et matériels pour les Orchestres à l'Ecole existant

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Pour les OAE existants			
Montant estimatif des dépenses TTC en investissement - 2022		Montant estimatif des recettes d'investissement - 2022	
Achat d'instruments et matériels pour l'OAE Saint Exupéry à Apt	4 000 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger 2022 – 100%	6 000 €
Achat d'instruments et matériels pour l'OAE Koutoufla – Henri Bosco à Apt	2 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>

- L'acquisition d'instruments pour le prêt et la location pour les enfants prioritaires

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Acquisition d'instruments pour le prêt et la location			
Montant estimatif des dépenses TTC en investissement - 2022		Montant estimatif des recettes d'investissement - 2022	
Acquisition d'instruments pour le prêt ou la location	9 218 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger – 2022 – 100%	9 218 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 218 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 218 €</b>

Considérant, que ces financements privés en fonctionnement et investissement seront versés au titre de l'exercice 2022 sur le budget principal de la CCPAL – fonction 311 – Conservatoire de musique,

Considérant, que le Conservatoire de musique s'engage, entre autres, (cf. article 4 de la présente convention), en contrepartie :

- A aller à la rencontre des publics éloignés de l'offre culturelle ;
- A diversifier les parcours d'apprentissage de la musique ;
- A faciliter l'accès au plus grand nombre au matériel musical, pédagogique et instrumental, et plus particulièrement les enfants de 5 à 12 ans ;
- A évaluer régulièrement ce programme d'actions et mesurer son impact démocratique en termes : d'accessibilité, de démocratisation culturelle, d'émancipation et d'éducation à la citoyenneté.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve,** la convention de coopération pour l'année 2022 entre la CCPAL et le Fonds de Dotation Mommessin-Berger, relative à l'accès des enfants de 5 à 12 ans à la pratique de la musique, telle que présentée en annexe à la présente délibération,

**Autorise,** le Président à percevoir les subventions de fonctionnement et d'investissement, attribuées par le Fonds de Dotation Mommessin-Berger, pour l'exercice 2022, au bénéfice du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon pour des actions de fonctionnement et d'investissement visant les Orchestres à l'Ecole existants et les enfants prioritaires, pour les montants suivants :

<b>SUBVENTION PRIVEE DE FONCTIONNEMENT 2022</b>	
Participation à la vie du collectif « Koutoufla » - OAE	1 000 €
Participation à la vie de l'OAE Saint-Exupéry	1 000 €
Participation à la vie de nouvel Orchestre à l'Ecole d'un village de la CCPAL	1 000 €
<b>TOTAL SUBVENTION PRIVEE DE FONCTIONNEMENT 2022</b>	<b>3 000 €</b>

<b>SUBVENTION PRIVEE D'INVESTISSEMENT 2022</b>	
Acquisition d'instruments et matériels pour les 2 OAE existant	6 000 €
Acquisition d'instruments pour le prêt et la location pour les enfants prioritaires	9 218 €
<b>TOTAL SUBVENTION PRIVEE D'INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>15 218 €</b>

<b>Budget 2022</b>	<b>Total des aides Fonds de dotation pour 2022</b>
Fonctionnement	3 000 €
Investissement	15 218 €
<b>Total</b>	<b>18 218 €</b>

**Précise,** la somme totale versée au titre du fonds de dotation Mommessin-Berger, pour les années 2020 à 2022 :

<b>ANNÉE de versement</b>	<b>Somme versée à la CCPAL par le Fonds de dotation Mommessin-Berger</b>
<b>2020</b>	<b>68 182 €</b>
<b>2021</b>	<b>113 600 €</b>
<b>2022</b>	<b>18 218 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

**Dit,** que ces recettes seront inscrites au budget général de la CCPAL en sections de fonctionnement d'investissement – Fonction Conservatoire de musique 311 – année 2022,

**Indique,** que certaines actions prévues en 2021 sont reportées en 2022, notamment à cause du contexte sanitaire et de fait les subventions privées correspondantes au titre du Fonds de dotation 2021, comme précisé dans la présente convention, sont reportées au budget général de la CCPAL 2022 en fonctionnement et investissement – fonction 311 – Conservatoire,

**Autorise,** le Président à signer la présente convention et tout document ou pièce se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*



# CONVENTION DE COOPÉRATION – ANNÉE 2022

POUR L'ACCÈS DES ENFANTS DE 5 À 12 ANS  
À LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE

Entre le Fonds de Dotation Mommessin-Berger et la Communauté de Communes  
Pays d'Apt Luberon (Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon)



Communauté de communes  
Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT  
T. 04 90 04 49 70 / [contact@paysapt-luberon.fr](mailto:contact@paysapt-luberon.fr)  
[www.paysapt-luberon.fr](http://www.paysapt-luberon.fr)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

PAYS D'APT  
LUBERON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220203-B-2022-004bis-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022

ENTRE LES SOUSSIGNES

**La Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon,**

81, Avenue Frédéric Mistral - 84400 Apt,

Numéro SIRET : 20004062400013 // Code APE 8411Z

Représentée par Monsieur Gilles RIPERT, agissant pour la CCPAL et le conservatoire intercommunal de musique Pays d'Apt Luberon, en sa qualité de Président, et conformément à la délibération

n°.....du .....

Ci-après dénommée « la CCPAL »,

ET

**Le Fonds de Dotation Mommessin-Berger,**

Dont le siège social est situé 1515, Chemin des châteaux – 84300 CAVAILLON

Représentée par Madame Marie, Isabelle MOMMESSIN, en sa qualité de présidente du Conseil d'Administration, conformément aux statuts constitutifs du fonds de dotation en date du 04 décembre 2017,

Ci-après dénommé « le Fonds de Dotation »,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT.**

## **PREAMBULE :**

Le projet de coopération triennal pour l'accès des enfants de 5 à 12 ans à la pratique de la musique sur la période 2020 à 2022 entre la CCPAL et le Fonds de Dotation Mommessin-Berger a été approuvé à l'unanimité par délibération du bureau communautaire n°B-2019-51 du 05 décembre 2019.

## **Article 1 : Objet de la convention**

Dans le cadre de projet mentionné en préambule, il est nécessaire de conclure une convention de coopération spécifique pour l'année 2022, qui a pour objet de définir :

- Le contenu et les conditions de réalisation des actions développées par le conservatoire de musique et retenues dans le cadre du financement par le fonds de dotation ;
- Les actions reportées en 2022, au titre du Fonds de Dotation 2021 ;
- Les aides sollicitées au titre du fonds de dotation pour 2022 ;
- Les modalités de versement de l'aide financière octroyée par le fonds de dotation à la CCPAL, à la fois en fonctionnement et en investissement.

Cette convention traduit ainsi la volonté commune de la CCPAL et du fonds de dotation de contribuer au bon déroulement des actions menées par le conservatoire et leur financement.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220203-B-2022-004bis-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022



## Article 2 : Bilan des actions 2021 financées par le fonds de dotation

C'est dans le cadre d'une démarche de partenariat avec l'Education Nationale que le conservatoire intercommunal de musique Pays d'Apt Luberon intervient depuis de nombreuses années auprès des établissements scolaires du territoire et propose une grande diversité d'actions animées par des professionnels du monde musical en collaboration avec les équipes éducatives. Ainsi depuis le début de la collaboration avec le Fonds de dotation Mommessin- Berger, et fort de cette expérience, le conservatoire a mis en œuvre de nouvelles actions telles que l'Orchestre à l'Ecole Saint Exupéry à Apt, l'Orchestre à l'Ecole « Koutoufla » de l'Ecole Henri Bosco à Apt, les ateliers de médiation et aussi conforté certains dispositifs comme les interventions en milieu scolaire sur l'ensemble des écoles du secteur.

Aujourd'hui, au travers de cette collaboration, le Conservatoire souhaite étendre son rôle à une mission de coordination et développer une politique locale d'Education Artistique et Culturelle. Le but visé étant, d'une part, d'éviter l'émiettement des dispositifs d'accompagnement pour ces actions et la lassitude des acteurs engagés dans cette politique éducative et, d'autre part, de donner plus de cohérence, de lisibilité et de moyens à l'ensemble de ces actions, notamment en termes d'évaluation, pour agir plus efficacement auprès des publics ciblés.

Dans cette perspective de développement Culturel pour le territoire, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, par l'intermédiaire de son Conservatoire de musique, se réjouit du partenariat établi avec le Fonds de dotation Mommessin- Berger et renouvelle son intention de poursuivre cette collaboration au cours des prochaines années et précisément pour l'année 2022, par la conclusion de la présente convention de partenariat.

En ce qui concerne le Bilan 2021, plusieurs actions prévues en 2021 n'ont pu voir le jour ou être finalisées d'une part par le contexte sanitaire persistant rendant impossible la concrétisation de certaines actions.

Par ailleurs, à noter que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a été victime d'une cyberattaque dans la nuit du 22 au 23 octobre 2021. L'ampleur de l'attaque a nécessité une reconstruction complète de l'infrastructure informatique et le reformatage du parc de matériel dans sa totalité (ordinateurs fixes et portables). Certaines dépenses programmées sur l'exercice 2021 n'ont pu être engagées. Cette situation a bien évidemment impacté l'activité du pôle administratif du conservatoire, notamment sur les prévisions d'investissement. Cette situation explique en partie pourquoi, une partie des aides de 2021 n'a pu être dépensée.

**Certaines de ces actions ou dépenses financées par le Fonds de Dotation au titre de l'année 2021 sont reportées pour 2022 et décrites pour mémoire ci-après.**

## **Article 2 : Description et déroulement du programme d'actions de coopération mené par le Conservatoire pour 2022, et financé au titre du Fonds de Dotation**

Dans le cadre de cette convention de coopération pour l'année 2022, le Conservatoire propose les actions suivantes à financer par le Fonds de Dotation :

### **2.1 Actions prises sur le budget fonctionnement du Conservatoire**

#### **2.1.1 REPORT d'une partie du FONDS DE DOTATION 2021 SUR L'ANNEE 2022**

##### **✚ La médiation musicale : rôle important dans la mise en relation des répertoires, des artistes et du public**

Au vu du contexte sanitaire, les différents ateliers prévus dans le cadre des 3 lignes – 3 flûtes (Kaval, à bec, traversière) n'ont pu voir le jour en 2021.

Une partie de cette action est donc reportée sur cette année 2022.

Pour mémoire, ces ateliers ont pour cible les enfants de cycle 2 (6, 7 et 8 ans) des écoles élémentaires du territoire. Ils seront proposés par les professeurs du Conservatoire, en lien avec les musiciens intervenants, sur l'école de Rustrel notamment. Ce groupe classe travaillera toute l'année sur ce projet et participera à la réalisation finale devant le public. Si les conditions ne le permettent pas, cette représentation sera filmée.

#### **2.1.2 Actions de fonctionnement au titre du Fonds de Dotation 2022**

##### **✚ Poursuite des Orchestres à l'Ecole**

En 2022, le conservatoire intercommunal de musique poursuit le développement de ses actions d'éducation artistique et culturelle dans le temps scolaire et extrascolaire, selon le détail suivant :

##### **➤ Participation au financement de la vie du Collectif « Koutoufla »**

Poursuite du développement de l'orchestre à l'Ecole Henri Bosco « Collectif Koutoufla » à Apt en 2022, projet innovant et original mêlant voix/percussions/nouvelles technologies regroupant 30 élèves de CM1 et de CM2 pour 2 heures de pratique hebdomadaire, encadré par 4 enseignants du Conservatoire.

Pour l'année 2022, il est prévu :

- L'acquisition de nouveaux tee-shirts pour l'accueil des nouveaux élèves : les élèves ont conçu avec les enseignants du conservatoire leur propre logo de ce collectif. Ils en ont choisi la forme, le coloris, la police de caractère. Ce logo est le signe d'appartenance à ce collectif ;
- Le renouvellement de petites percussions.

##### **➤ Participation au financement de la vie de l'Orchestre à l'Ecole Saint Exupéry à Apt**

Le Conservatoire souhaite développer une action de médiation et de sorties musicales avec les élèves de l'Orchestre à l'Ecole Saint Exupéry à Apt, avec pour objectifs de travailler sur la cohésion de groupe, faire progresser l'ensemble et offrir une ouverture culturelle.

Il est prévu ainsi en juin 2022 :

- Une sortie hors du Pays d'Apt, précisément à l'Opéra d'Avignon où les élèves pourront assister à une représentation, un échange avec les musiciens et il sera ensuite organisé les visites du Palais des Papes et du Pont d'Avignon ;
- Une action de médiation autour de la Flûte Kaval avec des ateliers organisés par Isabelle Courroy, artiste formatrice - musique des Balkans.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220203-B-2022-004bis-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022

## Développement d'un nouvel Orchestre à l'Ecole d'un village de la CCPAL

Après le succès de l'orchestre à l'école à Saint-Exupéry à Apt, et le lancement du collectif Koutoufla à l'école Bosco à Apt, le conservatoire propose d'étendre ce dispositif d'orchestre à l'école sur un village de la CCPAL. Deux écoles sont potentiellement en capacité d'accueillir cette proposition, il s'agit de l'école de Gargas et de l'école de Saint-Saturnin-lès-Apt.

Le projet envisagé regroupe 4 enseignants du conservatoire et vise un public d'enfants (filles et garçons) non musiciens de cycle 3 (CM1 et CM2), pour un effectif de 24 élèves. Les instruments proposés sont : la guitare, les flûtes à bec, les claviers, les percussions et la voix.

Le principe de cet orchestre répond aux critères de l'Education Artistique et Culturelle, c'est-à-dire une expérience musicale individuelle au sein d'un collectif d'enfants. La pratique de l'instrument reste l'élément moteur de l'engagement de l'enfant. Toutefois, une ouverture culturelle plus large sera également proposée par le biais de sorties culturelles et de rencontres avec des artistes.

Mise en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2022 :

- Après une présentation du dispositif à l'ensemble des enfants de l'école, une réunion d'information sera proposée aux familles (printemps 2022) ;
- À l'issue de cette présentation, les enfants intéressés seront invités à s'inscrire auprès des enseignants. La sélection finale des enfants se fera alors sur la base de la motivation et de l'engagement de chacun. L'effectif de cet orchestre sera de 24 élèves ;
- La durée du dispositif est organisée sur deux années scolaires de CM1 et de CM2.

## **2.2 Actions prises sur le budget investissement du Conservatoire**

### 2.2.1 REPORT d'une partie du FONDS DE DOTATION 2021 SUR L'ANNEE 2022

#### **Rénovation et équipement d'une salle de répétition et studio d'enregistrement dédiée aux nouvelles technologies**

Après une étude d'aménagement acoustique de l'espace, la maîtrise d'œuvre a été lancée au printemps 2021 et le permis de construire déposé fin novembre 2021. Toutefois, du fait de la proximité d'un bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments classés (Chapelle Baroque), le délai d'instruction du permis est de 6 mois. Après un délai obligatoire pour la consultation des entreprises, le début des travaux ne peut s'envisager qu'à l'automne 2022. Durée des travaux estimée à 3 mois.

Pour rappel, la réalisation de ce nouvel espace de pratique pour la musique s'inscrit dans le projet d'établissement du conservatoire et vise principalement un public d'enfants des écoles des quartiers prioritaires de la Ville d'Apt mais aussi un public plus large d'adolescents en recherche d'encadrement, de conseils et d'outils numériques, pour finaliser un projet musical personnel.

Une fois rénové, cet espace musical sera en mesure de recevoir chaque semaine plusieurs classes (par demi-groupes en période Covid). Ainsi, les enfants de ces classes pourront y découvrir et s'initier à la musique par la pratique de l'exploration des capacités créatives de chacun. Tout un « instrumentarium » (interfaces numériques, instruments et autres objets sonores visuels) sera mis à leur disposition au cours de ces ateliers. Cet équipement sera également mis à disposition des Orchestres à l'Ecole du territoire.

#### **L'acquisition d'instruments et matériels pour le nouvel Orchestre à l'Ecole d'un village de la CCPAL**

Comme indiqué à l'article 2.1.2 de la présente convention, en 2022, le conservatoire intercommunal de musique poursuit le développement de ces actions d'éducation artistique et culturelle dans le temps scolaire et extrascolaire, avec le développement d'un nouvel orchestre à l'Ecole d'un village de la CCPAL avec les instruments suivants : la guitare, les flûtes à bec, les claviers, les percussions et la voix. 24 élèves de CM1 et CM2 seront concernés.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220203-B-2022-004bis-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022

Pour le développement de ce nouvel orchestre, il faut envisager l'acquisition d'instruments et de matériels :

- 6 guitares et capodastres ;
- 6 claviers avec pied, housse et alimentations ;
- 6 flûtes à bec (déjà disponibles au conservatoire) ;
- Des petites percussions ;
- Tableau...

Une somme n'a pas été dépensée en investissement au titre du fonds de dotation 2021 et pourra être utilisée pour cette acquisition.

## **2.2.2 Actions d'investissement au titre du Fonds de Dotation 2022**

### **L'acquisition d'instruments et matériels pour les Orchestres à l'Ecole existant**

Il sera nécessaire d'étoffer le parc d'instrument pour l'Orchestre à l'Ecole Saint Exupéry, l'acquisition d'un Marimba pourrait être envisagé.

Par ailleurs pour l'OAE « Koutoufla », les nouveaux outils numériques pourront être recherchés, l'acquisition de matériels pour réaliser un clip du collectif, avec le concours des enfants de ce dispositif, pour un rendu en fin d'année scolaire 2021/2022.

### **L'acquisition d'instruments pour le prêt et la location pour les enfants prioritaires**

L'Orchestre à l'Ecole Saint Exupéry réunit une trentaine d'enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 du quartier prioritaire d'Apt – Saint Michel.

En 2021, 7 élèves de ce dispositif en classe de CM2 sur un effectif de 10 ont souhaité s'inscrire au collège, en classe artistique en 6<sup>ème</sup> à la Cité Scolaire d'Apt. 4 élèves de cette école en ont également fait la demande. En 2022, nous pouvons penser que ce phénomène pourra s'étendre aux élèves en CM2 de l'OAE « Koutoufla », du quartier prioritaire d'Apt – centre-ville.

Ces enfants pour la grande majorité issus des quartiers prioritaires d'Apt ne disposent pas d'instruments qui leur appartiennent pour leur entrée en 6ème.

Le Conservatoire dispose d'un parc d'instruments mais encore insuffisant pour répondre à ces nouveaux besoins émergents.

La volonté du Conservatoire étant de favoriser la démocratisation culturelle, son souhait serait ainsi de s'orienter vers l'acquisition d'un parc d'instruments plus conséquent, afin de pouvoir proposer à la location (pour un prix modique : 25€/trimestre, soit 75 € l'année) ou en prêt pour les familles les plus modestes et qui en feraient la demande (selon les conditions fixées par le Conservatoire).

## Article 3 : Subventions privées au titre du fonds de dotation 2022

### 3.1 Subvention privée de fonctionnement

#### 3.1.1 Report 2021 – en fonctionnement

- La médiation musicale : rôle important dans la mise en relation des répertoires, des artistes et du public

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - MEDIATION MUSICALE			
Montant estimatif des dépenses TTC en fonctionnement		Montant estimatif des recettes de fonctionnement	
3 ateliers d'éducation artistique et culturelle avec l'Ecole élémentaire de Rustrel	270 €	Autofinancement CCPAL – 46.5%	3 563 €
Résidence de création	1 800 €	Fonds de Dotation Mommessin-Berger – REPORT 2021 – 53.5%	4 097 euros (report 2021)
Représentation du trio	1 200 €		
Répétition et représentation finale	1 400 €		
Prestation technique et location	890 €		
Agents de sécurité	300 €		
Restauration hébergement transport	1 800 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 660 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 660 €</b>

#### 3.2.1 Subvention privée – Fonds de dotation 2022 – en fonctionnement

- Participation au financement de la vie du Collectif « Koutoufla »

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – OAE Henri Bosco « Koutoufla »			
Montant estimatif des dépenses TTC en fonctionnement - 2022		Montant estimatif des recettes de fonctionnement 2022	
Salaires intervenants + primes	8 980,00 €	Ville d'Apt 31,5%	4 000,00 €
Gestion administrative	1 200,00 €	Auto-financement CCPAL 45 %	5 680,00 €
Vie de l'orchestre	2 500,00 €	Conseil Départemental 84 – 15,5%	2 000,00 €
		Fonds de dotation Mommessin-Berger 2022 - 8%	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 680,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 680,00 €</b>

- Participation au financement de la vie de l'Orchestre à l'Ecole Saint Exupéry à Apt

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – OAE Saint Exupéry			
Montant estimatif des dépenses TTC en fonctionnement - 2022		Montant estimatif des recettes de fonctionnement 2022	
Salaires intervenants + primes	15 972,00 €	ETAT / DDCE 7%	1 500,00 €
Gestion administrative	1 200,00 €	Ville d'Apt 19,5%	4 000,00 €
Vie de l'orchestre	3 000,00 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger – 2022 - 5%	1 000,00 €
Artiste intervenant (Isabelle Courroy)	500,00 €	Auto-financement CCPAL – 68,5%	14 172,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 672,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 672,00 €</b>


Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220203-B-2022-02057  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022

 Développement d'un nouvel Orchestre à l'Ecole d'un village de la CCPAL

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Nouvel orchestre à l'Ecole			
Montant estimatif des dépenses TTC en fonctionnement - 2022		Montant estimatif des recettes de fonctionnement 2022	
Salaires intervenants + primes	3 640,00 €	Auto-financement CCPAL – 80%	4 080,00 €
Gestion administrative	440,00 €		
Vie de l'orchestre (achat de tee-shirt, fournitures diverses pour les élèves)	1000,00 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger 2022 - 20%	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 080,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 080,00 €</b>

## 3.2 Subvention privée d'investissement

### 3.2.1 Report 2021 – en investissement

-  Rénovation et équipement d'une salle de répétition et studio d'enregistrement dédiée aux nouvelles technologies

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Salle de répétition et studio d'enregistrement – OP 122			
Montant estimatif des dépenses TTC en investissement		Montant estimatif des recettes d'investissement	
Etude (acoustique – solde + maîtrise d'œuvre)	7 000,00 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger – REPORT 2021 – 60%	100 000 €
Travaux	145 000 €	Autofinancement CCPAL – 40%	67 900 €
Logiciels	300 €		
Matériels de bureau et informatique	8 000 €		
Mobilier	2 000 €		
Equipement divers	5 600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>167 900 €</b>		

-  L'acquisition d'instruments et matériels pour le nouvel Orchestre à l'Ecole d'un village de la CCPAL

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DEVELOPPEMENT 3è OAE DE VILLAGE DE LA CCPAL			
Montant estimatif des dépenses TTC en investissement		Montant estimatif des recettes d'investissement	
Achat d'instruments et matériels pour 3è OAE – nouveau dispositif	4 125,00 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger – REPORT 2021 – 100%	4 125,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 125,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 125,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220203-B-2022-004bis-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022

### 3.2.2 Subvention privée – Fonds de dotation 2022 – en investissement

#### ✚ L'acquisition d'instruments et matériels pour les Orchestres à l'Ecole existant

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Pour les OAE existant			
Montant estimatif des dépenses TTC en investissement - 2022		Montant estimatif des recettes d'investissement - 2022	
Achat d'instruments et matériels pour l'OAE Saint Exupéry	4 000,00 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger – 2022 – 100%	6 000,00 €
Achat d'instruments et matériels pour l'OAE Koutoufla	2 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00 €</b>

#### ✚ L'acquisition d'instruments pour le prêt et la location pour les enfants prioritaires

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Acquisition d'instruments pour le prêt et la location			
Montant estimatif des dépenses TTC en investissement - 2022		Montant estimatif des recettes d'investissement - 2022	
Acquisition d'instruments pour le prêt ou la location	9 218,00 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger – 2022 – 100%	9 218,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 218,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 218,00 €</b>

## Article 4 : Modalités d'exécution de la convention et engagement des parties

### 4.1 Engagement de la CCPAL

La CCPAL, par le biais du Conservatoire, s'engage :

- A mettre en œuvre l'ensemble des actions énoncées à l'article 2 de la présente convention ;
- A émettre un titre de recettes conformément aux dépenses exposées à l'article 3 ;
- A informer la Présidente du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation, dans le cas où ces actions ne pourraient être menées comme initialement prévues par cette convention ;
- A exposer clairement les raisons du retard voire de la non réalisation de certaines actions, le contexte sanitaire peut en être l'une d'elles,
- A fournir les bons de commandes et/ou factures liées aux actions justifiant de la dépense ;
- A convier les personnes constitutives du Fonds de Dotation aux représentations ou à leur remettre tout document de promotion des actions ;
- A faire figurer sur les documents de communication, le financement du Fonds de Dotation ;
- A aller à la rencontre des publics éloignés de l'offre culturelle ;
- A diversifier les parcours d'apprentissage de la musique ;
- A faciliter l'accès au plus grand nombre au matériel musical, pédagogique et instrumental, et plus particulièrement les enfants de 5 à 12 ans ;
- A fournir un bilan annuel de réalisation de ces actions ;
- A évaluer régulièrement ce programme d'actions et mesurer son impact démocratique en termes : d'accessibilité, de démocratisation culturelle, d'émancipation et d'éducation à la citoyenneté.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220203-B-2022-004bis-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022

## 4.2 Engagement du Fonds de Dotation Mommessin-Berger - 2022

Le Fonds de Dotation s'engage pour 2022 :

- A régler l'aide pour les actions d'Education Artistique et culturelle 2022, menées par le Conservatoire, conformément aux titres de recettes qui sera émis par le Service des Finances de la CCPAL et au tableau suivant, dans un délai maximum de 30 jours ;
- A informer la CCPAL, en cas de difficultés financières rencontrées, en lien avec les engagements financiers de la présente convention

<b>SUBVENTION PRIVEE DE FONCTIONNEMENT 2022</b>	
Participation à la vie du collectif « Koutoufla » - OAE	1 000 €
Participation à la vie de l'OAE Saint-Exupéry	1 000 €
Participation à la vie de nouvel Orchestre à l'Ecole d'un village de la CCPAL	1 000 €
<b>TOTAL SUBVENTION PRIVEE DE FONCTIONNEMENT 2022</b>	<b>3 000 €</b>
<b>SUBVENTION PRIVEE D'INVESTISSEMENT 2022</b>	
Acquisition d'instruments et matériels pour les 2 OAE existant	6 000 €
Acquisition d'instruments pour le prêt et la location pour les enfants prioritaires	9 218 €
<b>TOTAL SUBVENTION PRIVEE D'INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>15 218 €</b>

<b>Budget 2022</b>	<b>Total des aides Fonds de dotation pour 2022</b>
Fonctionnement	3 000 euros
Investissement	15 218 euros
<b>Total</b>	<b>18 218 euros</b>

Dans le cas où certaines actions ne pourraient être réalisées au vu entre autres du contexte sanitaire, les sommes correspondantes du Fonds de Dotation seront reportées sur le budget fonctionnement et investissement 2023 du conservatoire, en vue de la concrétisation et finalisation de ces actions.

### **RAPPEL DE LA SOMME TOTALE VERSEE AU TITRE DU FONDS DE DOTATION MOMMESSIN-BERGER, ANNÉES 2020 à 2022 :**

<b>ANNÉE de versement</b>	<b>Somme versée à la CCPAL par le Fonds de dotation Mommessin-Berger</b>
<b>2020</b>	<b>68 182 €</b>
<b>2021</b>	<b>113 600 €</b>
<b>2022</b>	<b>18 218 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220203-B-2022-004bis-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022



## Article 5 : Date d'effet, durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature par les 2 parties et prendra fin à l'issue de la réalisation des différentes actions énoncées à la fois en fonctionnement et en investissement.

## Article 6 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties, de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## Article 7 : Litiges

Avant d'attraire une partie co-contractante devant le tribunal administratif territorialement compétent pour tout litige relevant des droits détenus au titre de la présente convention, la CCPAL et le fonds de Dotation, se rapprocheront, afin de trouver une résolution amiable de celui-ci.

## Article 8 : Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent, le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait, en double exemplaire, à Apt, le

**Le Fonds de Dotation  
Mommessin-Berger  
Madame la Présidente  
Du Conseil d'Administration  
Marie, Isabelle MOMMESSIN**

**La Communauté de Communes  
Pays d'Apt Luberon  
Monsieur le Président,  
Gilles RIPERT**



Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20220203-B-2022-004bis-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2022  
Date de réception préfecture : 07/02/2022

